



Help, frais d'agence en frais de réservation

Par **Sophie Tiquetoun**, le **30/07/2011** à **10:40**

Bonjour,

La semaine dernière je visite un appartement qui me plaît beaucoup. Seul hic le plafond est à repeindre et l'agence ne peut me garantir l'entrée dans les lieux avant ma rentrée scolaire. L'appartement m'intéresse vraiment, mon ami aussi. Je rappelle donc l'agence pour en savoir plus.

Le commercial me propose un compromis: moyennant une réduction des FA on s'occuperait de la peinture nous même d'où plus de problème de date. Le compromis me semble acceptable, j'accepte. Il me propose un rendez-vous jeudi dernier. Je lui demande les papiers nécessaires aux dossiers histoire de faire avancer les choses. Il me dit juste d'en apporter le maximum (quittance, salaire, avis d'impôts) pas plus de précision. Il me dit d'amener aussi un chéquier pour la réservation et qu'un certain nombres de papiers serait à signer.

On arrive donc avant-hier soir avec les papiers. Il me fait remplir et signer un engagement sur l'honneur de fournir les documents nécessaires, un bail non daté et non signé du propriétaire qu'il me remet pour faire signer les garants. (il faudrait ensuite que le propriétaire accepte mon dossier à réception de tous les documents) (la fameuse réduction n'est que de 100€ mais pas grave). Il me remet la liste des documents à remettre tout en demandant à mon ami 4chèques (FA, caution, 1er et 2eme mois de loyer). Je m'aperçois que dans la liste il me manque plusieurs documents (je lui avait précisé que je partais en vacances le soir même quand je l'avais eu au téléphone quelques jours plus tôt) le dossier ne pourrait donc jamais être prêt pour la date prévue soit mon retour de vacances (alors qu'un des chèques tient compte de cette date). Il nous précise oralement que si nous annulons la demande les frais d'agence seront perdus. Seulement rien ne le stipule dans les documents fournis. Il est même noté dans la liste de documents à fournir avec entête de l'agence que ce chèque n'est encaissé qu'à conclusion du bail. Il refuse les documents apportés me demandant de lui

remettre tout en même temps.

Certains documents demandés aux garants me font me questionner, bien que rien d'alarmant (RIB). Tout cela se passe en une heure devant sa voiture, on repart. Sur le trajet, je me renseigne sur internet pensant l'avoir déjà fait comme à mon habitude... Malheureusement non... L'agence est accusée par grand nombre de locataires et de propriétaires d'escroqueries et d'abus, notamment sur les garants. J'apprends aussi que les frais de réservation sont ILLEGAUX. Je souhaite donc ne plus traiter avec cette agence. Que puis-je faire pour récupérer mes chèques???

Je vous en supplie, aidez moi

Par **granger**, le **30/07/2011** à **12:03**

Bonjour, vous leur envoyez une LRAR en leur précisant que les droits de réservation étant illégaux, vous lui en demandez la restitution immédiate et qu'aux vues de leurs pratiques illégales vous ne souhaitez plus traiter avec eux, que vous demandez donc que vos chèques loyer+ dépôt de garantie (et non 2 loyers) + frais d'agence vous soient rendus sous huitaine. Précisez bien que c'est une mise en demeure avant tribunal, cordialement